# vies de famille

Le magazine des **Caf** MAI 2013

**ENCART DÉPARTEMENTAL**
TOUTES LES INFOS DE VOTRE CAF EN PAGES CENTRALES

DOSSIER

## **Locataire, propriétaire:** le guide de l'entente cordiale

**Nos conseils pour que chacun respecte ses obligations dans un esprit serein**

ALLOCATIONS FAMILIALES

VOS PRESTATIONS
Calculer son mode de garde **sur mon-enfant.fr**

VIE QUOTIDIENNE
Jouer en famille, **un moment privilégié**

ENFANTS/PARENTS
Les réponses **à vos questions**



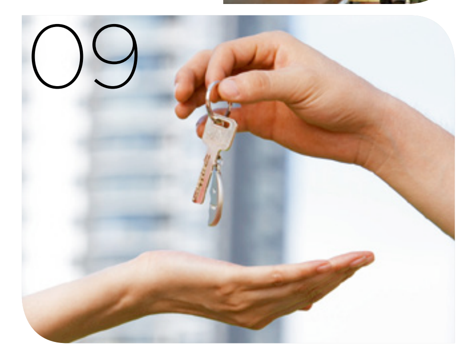
# SOMMAIRE vies de famille

Le magazine des Caf


















## ÉDITO

Favoriser l'accès au logement fait partie des missions essentielles des Caf. Notre dossier (p. 9) recense toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre, et donne les clés pour tisser une relation apaisée et positive entre locataire et propriétaire, dans le respect des droits et des devoirs de chacun. Autre dossier: pourquoi ne pas jouer avec vos enfants plutôt que de les laisser devant la télévision (p. 6)? Et, pour les couples séparés, votre magazine se penche sur les difficultés à maintenir l'autorité parentale une semaine sur deux (p. 7). Enfin, nous vous rappelons comment calculer votre mode de garde (p. 4) sur mon-enfant.fr. Bonne lecture.

**Le comité de rédaction**

## VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE VOS PRESTATIONS CAF, viesdefamille VOUS RÉPOND

**«Je reçois un SMS de la Caf qui me demande des informations bancaires. Est-ce normal?»**

**Vies de famille:** Non! Vous êtes victime d'un message frauduleux. Jamais votre Caf ne vous demandera de fournir des informations confidentielles par SMS ni par e-mail. Ne répondez pas à ce message et supprimez-le. Si vous avez déjà communiqué vos coordonnées bancaires, faites immédiatement opposition auprès de votre banque. Si vous avez communiqué vos identifiants de connexion, signalez-le à votre Caf qui vous transmettra un nouveau code confidentiel. Au moindre doute sur l'origine d'un message, prévenez votre Caf. Et pour être sûr de consulter le site de votre Caf, il suffit de saisir manuellement, dans votre navigateur, la seule et unique adresse officielle: http://www.caf.fr

**«Notre fille de 14 ans a été renversée par une voiture. Elle va rester hospitalisée plusieurs mois. J'envisage de m'arrêter de travailler quelque temps. La Caf peut-elle m'aider?»**

**Vies de famille:** Vous pouvez peut-être bénéficier de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp), accordée au parent qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans, gravement malade, handicapé ou victime d'un accident rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Si vous êtes salarié, vous devez demander un congé de présence parentale à votre employeur puis remplir une demande d'Ajpp auprès de votre Caf. Vous pourrez alors percevoir une allocation journalière dans la limite de 22 jours par mois.

***UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO DE VOTRE MAGAZINE. VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA BONNE QUESTION/RÉPONSE:***

**«J'ai emménagé dans un deux pièces en septembre dernier et j'ai déposé une demande d'aide au logement en novembre. La Caf me dit que je n'aurai droit à cette aide qu'à compter de novembre. Qu'en est-il exactement?»**

**Vies de famille:** L'aide au logement est due le mois suivant celui au cours duquel toutes les conditions sont remplies (entrée dans les lieux, paiement d'un loyer, etc.) avec versement à terme échu. Si la demande est formulée après l'entrée dans les lieux, l'aide au logement est due à compter du mois de la demande avec versement à terme échu. Dans votre cas, ouverture de droit en novembre 2012 et versement en décembre 2012.





**Photos de couverture: édition Métropole** M. BARRAUD/OJO IMAGES RF/GETTY IMAGES; **édition Outre-mer** GETTY IMAGES/CAVAN IMAGES/ICONICA. ***VIES DE FAMILLE, LE MAGAZINE DES CAF*** Prix au numéro: 0,30€. **N° ISSN:** en cours. **Commission paritaire:** 0917 M 08379. **Dépôt légal:** mai 2013. **Édité par:** Caf de Meurthe-et-Moselle/service commun *Vies de famille*. 21, rue de Saint-Lambert, 54046 Nancy Cedex. **Directeur de la publication du magazine national:** Hervé Drouet, Directeur Général de la Cnaf. **Directeur de la publication de l'encart départemental:** Directeur de la Caf. **Service commun des Caf pour la gestion du magazine:** Caf de Meurthe-et-Moselle. **Collaborateur au numéro:** Département communication de la Cnaf. **CONCEPTION ET RÉALISATION:** Prisma Creative Media. 13, rue Henri-Barbusse, 92624 Gennevilliers Cedex. Service lecteurs: 01 73 05 67 50. **Directeur général adjoint de Prisma Media:** Loïc Guilloux. **Directrice gérante de Prisma Creative Media:** Véronique Moulin. **Directeur éditorial:** Marc Dolisi. **Directeur conception et réalisation:** Vincent Le Bee. **Responsable éditorial:** Christophe Gautier. **Coordination:** Clotilde Delaunay. **Direction artistique:** Judith Major. **Chef de studio:** Gilles Chansigaud. **Responsable concepteur réalisateur:** Élisabeth Bommelaer. **Service photo:** Nathalie François (chef de service), Émilie Cardona, Alix de France, Frédérique Lajoix, Marina Mussche. **Ont collaboré à ce numéro:** Dominique Cabos, Sabrina Derris, Anne Gatecel, Anne Gauthier, Isabelle Gravillon, Aurélie de la Pontais. **Fabrication:** Prisma Creative Media. **Régie publicitaire:** Mistral Média (01 40 02 99 00). Directeur commercial: Luc Lehéricy. Directeur de publicité: David Bichot. **Imprimeur:** Maury Imprimeur, Z.I. route d'Étampes, 45331 Malesherbes Cedex.




Chaque édition contient un encart d'informations départementales entre les p. 8 et 9, et un supplément prestations de 32 p. jeté sur la 4e de couverture. Sur certains départements uniquement: encart publicitaire 2 p. HD Assurance jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. Aria jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. Atout Santé jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 8 p. Yves Rocher jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 12 p. Yves Rocher jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. Culture et Formation jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. LMP jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 14 p. Futuroscope jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. Charente-Maritime Tourisme jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. le Parc Aventureland jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 p. Mutuelle Familiale de France 56 jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 8 p. Aterno jeté sur la 4e de couverture.


***À L'ATTENTION DES LECTEURS*** Vies de famille *est un magazine d'information dont l'objectif est de vous sensibiliser sur vos droits. L'équipe de rédaction met tout en œuvre pour assurer la fiabilité de ces informations. Néanmoins, la réglementation étant complexe, il est souvent difficile de l'expliquer dans ses moindres détails. C'est pourquoi seuls les services de votre caisse d'Allocations familiales sont en mesure de confirmer si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier de telle ou telle prestation. Seule la notification officielle de votre Caf a une valeur juridique.*



SIMULATEUR

# Calculer son mode de garde sur mon-enfant.fr

COMBIEN ALLEZ-VOUS PAYER ? À QUELLES AIDES AVEZ-VOUS DROIT POUR LA GARDE DE VOTRE ENFANT ? RENDEZ-VOUS SUR MON-ENFANT.FR, PAGE « CALCUL DU PRIX D'ACCUEIL ».

## Combien vais-je payer en crèche ?

Que votre enfant soit accueilli en crèche collective, familiale ou parentale, ce simulateur vous permet d'estimer la dépense à votre charge. La subvention de la Caf est versée directement au gestionnaire de la crèche, ce qui permet de réduire la somme restant à payer par les familles.

**Vous devez indiquer :**

- **Vos revenus :** munissez-vous de votre dernier avis d'imposition, rubrique « Salaires ou assimilés ». Vous y ajouterez les éventuelles heures supplémentaires et indemnités journalières d'accident du travail et maladie professionnelle. En divisant le total par douze, vous obtenez votre revenu mensuel. Si vous bénéficiez du Rsa, de l'allocation adulte handicapé (Aah) ou si vous ne disposez pas de ressources, la participation sera calculée sur la base d'un montant de revenu minimal de 608,88 € par mois.
- **Le nombre d'enfants à charge (lire l'encadré).**

## Quel est le montant de l'aide pour les autres modes de garde ?

Le simulateur vous permet de connaître vos droits à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), et notamment la somme que la Caf peut vous verser si votre enfant est accueilli par un(e) assistant(e) maternel(le), un(e) garde à domicile ou dans certaines micro-crèches.

- **Si vous êtes déjà allocataire,** indiquez votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel. Les informations connues de votre Caf seront alors automatiquement pré-renseignées.
- **Si vous n'êtes pas allocataire,** vous devrez renseigner la composition de votre famille, vos revenus personnels, ceux de votre conjoint le cas échéant et votre situation professionnelle. Pour vous aider, munissez-vous de votre déclaration de revenus 2011.

! ENFANT(S) À CHARGE

### Sur quels critères et jusqu'à quel âge ?

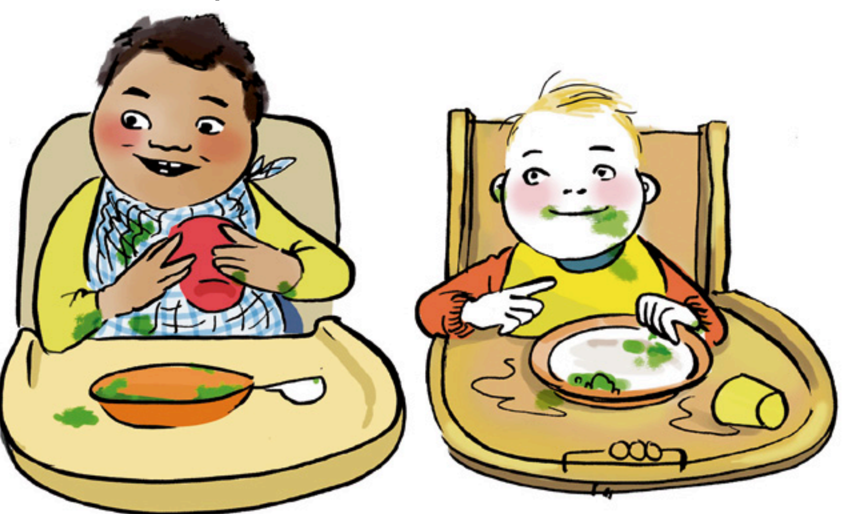
Pour la Caf, un enfant est à votre charge quand vous assumez ses « frais d'entretien » (logement, nourriture, habillement, éducation) et sa responsabilité éducative et affective. L'existence d'un lien de parenté n'est pas obligatoire. Une seule personne peut être allocataire au titre d'un même enfant.

- **Jusqu'à 6 ans,** l'enfant sera considéré à votre charge sans aucune condition particulière.
- **Entre 6 et 16 ans,** il devra être scolarisé.
- **De 16 à 20 ans,** si l'enfant travaille, sa rémunération ne devra pas excéder 876,52 € nets mensuels.
- **À partir de son 20e anniversaire,** même s'il reste à votre charge, la Caf n'en tiendra plus compte pour le calcul de vos prestations, mais il y a des exceptions (si vous êtes bénéficiaire du Rsa par exemple).

**Attention :** si l'enfant ou son conjoint est allocataire, il n'est plus considéré à votre charge (sauf Rsa jeunes).

## ALTERNATIVE

# **Garde partagée,** une option intéressante



MOINS COÛTEUSE QU'UNE GARDE À DOMICILE, LA GARDE PARTAGÉE DONNE UN CHOIX SUPPLÉMENTAIRE.

### Mode d'emploi

La garde partagée consiste à employer, conjointement avec une autre famille, une personne à domicile qui s'occupe des enfants ensemble alternativement chez l'une et l'autre famille. Les frais sont ainsi divisés. Le rythme de l'alternance dépend du contrat, en accord avec le (ou la) salarié(e) et l'autre famille. Prenez le temps de bien définir ce rythme qui influera sur le montant du salaire et des aides de votre Caf. En effet, chaque famille paie le salaire correspondant au nombre d'heures de garde effectuées à son domicile, et l'aide de la Caf est calculée sur la base de ce salaire.

### Avantages

L'enfant se socialise, apprend le partage : de bons points avant l'entrée en collectivité. Quand il est chez lui, il conserve ses repères et, dans l'autre famille, il découvre de nouveaux horizons et apprend à s'adapter. Cette formule offre également une plus grande souplesse des horaires qu'à la crèche. Vous pourrez bénéficier du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Cmg de la Paje). Si vous employez vous-même en lien avec l'autre famille le ou la salarié(e), votre Caf :

- remboursera une partie du salaire versé ;
- prendra en charge une partie des cotisations dont vous devrez vous acquitter au centre Pajemploi.

Si vous avez recours à une structure qui met ce type de personnel à votre disposition, votre Caf ou votre Msa vous remboursera une partie de la facture. Vous pouvez simuler votre droit à la Paje sur les sites www.caf.fr ou www.mon-enfant.fr. Par ailleurs, vous pourrez éventuellement bénéficier d'un crédit d'impôt. Renseignez-vous auprès de la Direction générale des finances publiques.

### Inconvénients

La première difficulté est le recrutement de la personne : trouver la perle rare n'est pas toujours simple et il est impératif que cette recherche se fasse avec les autres parents. D'une manière générale, la garde partagée nécessite d'avoir de bonnes relations avec la deuxième famille. Il est important de cadrer les choses dès le début, au moment de la rédaction du contrat. Autre inconvénient : les horaires de garde et les vacances doivent être synchrones et définis à l'avance au risque de créer des tensions. Principes éducatifs, horaires, jeux : il faut donc trouver le juste équilibre entre exigence et souplesse. Enfin, la garde partagée impose l'achat de matériel adapté : poussette double, lit d'appoint, biberons... Un investissement à anticiper avant de se lancer.



## VOS DROITS

# **Rsa, Aah:** que se passe-t-il au moment de la retraite ?

**› Pour le Rsa (revenu de solidarité active)**

Le Rsa socle (part financée par le département) étant une prestation subsidiaire, le demandeur doit d'abord faire valoir ses droits aux autres prestations réglementaires, sociales, législatives, dont il pourrait bénéficier avant de prétendre au Rsa. Idem à l'approche de la retraite : l'intéressé, sous certaines conditions, doit faire valoir ses droits aux avantages vieillesse auxquels il a accès (droits retraite, Aspa). Il dispose de deux mois pour cela, pendant lesquels il ouvre droit au Rsa. À l'issue de ce délai, s'il ne s'est pas conformé à cette obligation, il perdra son droit au Rsa socle.

**› Pour l'Aah (allocation adulte handicapé)**

Les bénéficiaires sont invités à faire valoir leur droit à une pension vieillesse à l'âge légal de départ à la retraite. L'intéressé a trois mois pour engager les démarches. Pendant ce délai, il ouvre droit à l'Aah, si son taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 %. À l'issue de ce délai, s'il n'a pas engagé de démarches, le bénéficiaire perdra son droit à l'Aah. Si son taux est inférieur, le droit à l'Aah cesse à compter de son âge légal de départ à la retraite.



VIVRE ENSEMBLE

# Jouer en famille, un moment privilégié

PLUS FACILE DE S'INSTALLER DEVANT LA TÉLÉVISION QUE DE SE RÉUNIR TOUS ENSEMBLE AUTOUR D'UN JEU DE SOCIÉTÉ. POURTANT, IL N'Y A RIEN DE TEL POUR RESSERRER LES LIENS FAMILIAUX.



Le soir à la maison, chacun se retranche dans sa pièce, parfois devant un écran. Et même quand vous regardez la télévision tous ensemble, vous êtes côte à côte mais ne vous adressez pas la parole. Pour retrouver un mode de communication, essayez le jeu de société ! *« Cette activité crée du lien au sens physique du terme puisque tous les joueurs se rassemblent autour du plateau de jeu,* décrit Catherine Jousselme, pédopsychiatre[1]. *Et puis, pour jouer, on est obligé de se parler, de se regarder. Parfois aussi de faire des alliances, les enfants contre les parents, ou un enfant et un parent contre l'autre parent et un autre enfant. Durant une partie de cartes ou de 1000 Bornes, la famille s'anime, elle vit. »*

> Quand on joue, on est obligé de se parler, de se regarder

### On joue... mais pas seulement

Émotionnellement, le partage est riche. *« Un enfant qui perd et en est très affecté aura là l'occasion d'éprouver la solidarité familiale : ses parents vont le rassurer, l'aider à relativiser, lui expliquer qu'il n'est pas un bon à rien. De quoi l'aider à construire l'estime de soi,* explique la spécialiste. *Le jeu de société offre également un espace d'expression pour la famille : on peut y rejouer des rivalités, des conflits entre frères et sœurs ou avec les parents, de manière décalée et moins exacerbée que dans la vraie vie. Cela peut être un bon moyen de les expurger et de les dépasser. »* Et, dans tous les cas, d'assainir l'atmosphère familiale.

Dans certains jeux, notamment ceux basés sur le mime où il faut faire découvrir des titres de films aux autres, les parents peuvent lâcher prise. *« Ils redeviennent les enfants qu'ils ont été, retrouvent le plaisir de leurs jeux d'enfance. Leurs propres enfants les découvrent sous un jour nouveau, moins strict et contenu, qui, souvent, les séduit »,* précise Catherine Jousselme. Dans d'autres jeux plus sérieux fondés sur la culture générale, enfants et parents découvrent mutuellement l'étendue de leurs connaissances, souvent dans des domaines différents. *« Chacun se nourrit, s'enrichit de la culture de l'autre »,* remarque-t-elle. Alors, même si vous n'aimez a priori pas jouer, faites l'effort d'essayer : non seulement vous passerez de vrais bons moments ensemble mais vous vous fabriquerez aussi de jolis souvenirs, une culture commune pour votre famille.

**Isabelle Gravillon**

1. *Coauteur avec Patricia Delahaie de* Comment aider son enfant à bien grandir *(éd. Milan).*

EN PRATIQUE

## Il regarde trop la télévision ?

La télévision incite à absorber des images sans recul et habitue l'enfant à une forme de passivité intellectuelle. On peut l'empêcher en fixant un temps de télévision quotidien, qui évoluera avec l'âge (jamais plus d'un quart d'heure à moins de 3 ans). Il est également très important d'échanger avec l'enfant autour de ce qu'il voit sur l'écran pour l'inciter à sortir de son inertie. Enfin, il doit apprendre qu'on ne regarde pas la télévision mais un programme précis, choisi à l'avance. Lorsqu'il est terminé, on éteint et on fait autre chose.



SÉPARATION

# Garde une semaine sur deux : comment maintenir l'autorité



**POUR VOUS AIDER**

**La Caf de Meurthe-et-Moselle a réalisé deux guides sur la séparation, pour les couples mariés et non mariés. Objectif : informer sur l'impact dans la vie quotidienne et les enjeux juridiques. Pour les télécharger, rendez-vous sur www.caf.fr/ma-caf, allez dans « Meurthe-et-Moselle » puis « Actualités 2012 ».**



LA GARDE ALTERNÉE EST UNE SOLUTION QUI COMPORTE SES AVANTAGES… ET SES DIFFICULTÉS, DONT CELLE DE RÉUSSIR À IMPOSER DES LIMITES À SON ENFANT. CONSEILS POUR RELEVER CE DÉFI.

Votre enfant rentre d'une semaine passée chez son autre parent. Vous n'avez qu'une envie : être à la joie des retrouvailles et ne surtout pas gâcher le temps (trop court) que vous allez passer ensemble en interdisant et punissant. À cela s'ajoute une culpabilité qui ne vous lâche pas et la tendance à « victimiser » votre enfant : vous ne voulez pas être trop sévère avec lui alors qu'il doit déjà subir le désagrément de changer de maison toutes les semaines.

### La tentation du laisser-faire

*« Ces sentiments sont absolument normaux, peu de parents y échappent. Mais il est très important de ne pas se laisser envahir par eux car ils sont mauvais conseillers et gênent l'autorité »*, prévient Christine Brunet, psychologue[1]. Comment réussir à les tenir à distance ? *« En se remémorant que l'autorité n'est pas de l'autoritarisme : ce n'est pas une violence que l'on exerce contre son enfant, cela ne lui fait pas de mal, bien au contraire. C'est un cadre qu'on pose afin qu'il puisse s'y développer et s'y épanouir. À défaut de limites, il serait livré à ses seuls désirs et pulsions, ce qui créerait chez lui énormément d'angoisse et de mal-être »*, insiste la psychologue. Votre enfant a d'autant plus besoin de repères qu'il vit une situation complexe.

### À deux, on est plus fort

Autant vous y attendre, votre enfant tentera de tirer profit de la situation : *« Chez papa, j'ai le droit de faire ça. Maman m'autorise à faire ceci… »* C'est de bonne guerre, rien de pervers là-dedans ! *« Si le dialogue est possible avec l'autre parent, il est judicieux de fixer ensemble un socle commun de limites et interdits. Notamment sur les sujets fondamentaux : le sommeil, l'alimentation, le travail scolaire, les écrans. Si on peut se référer à l'autre parent devant l'enfant, on se sentira plus fort »*, explique la spécialiste. Et si un accord s'avère impossible ? Chacun fixe son propre cadre et n'en dévie pas : *« Chez moi, ce sont les règles qui s'appliquent et c'est ainsi. » « Si vraiment on se sent trop seul(e) et démuni(e) pour tenir bon face à son enfant, on peut s'appuyer sur son entourage. Grands-parents, oncles et tantes, amis proches peuvent vous sortir d'un face-à-face un peu pesant et tendu avec votre enfant et ainsi faciliter l'autorité »*, encourage Christine Brunet. Et dites-vous bien que si vous avez un peu trop lâché de lest, il n'est jamais trop tard pour redresser la barre… **I. G.**

1. *Coauteur avec Aurore Aimelet de* Dis bonjour à la dame ! *(éd. Albin Michel).*

VOS ENFANTS ONT DE **0 À 6 ANS** CES QUESTIONS VOUS INTÉRESSENT



# **Les réponses** à vos questions

SPÉCIALISTE DES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ENFANTS, LA PSYCHOLOGUE ANNE GATECEL VOUS AIDE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR GÉRER LES CONFLITS ET RÉTABLIR LA COMMUNICATION AU SEIN DU FOYER.

**ANNE GATECEL** **PSYCHOLOGUE,** AUTEUR DE *PSYCHOSOMATIQUE RELATIONNELLE ET PSYCHOMOTRICITÉ* (ÉD. HEURES DE FRANCE).

### « Ma fille de 5 ans dit énormément de gros mots. Ce n'est pourtant pas à la maison qu'elle les entend… » CHRISTELLE (26)

**Votre fille les entend probablement à l'école ou au centre de loisirs.** Les répéter à la maison l'amuse beaucoup, surtout si cela provoque une réaction indignée de votre part ! Quoi de plus amusant que de faire tourner ses parents en bourriques ? Peut-être aussi que ces gros mots lui servent à se défouler quand elle est en colère. Mais dans tous les cas, vous devez lui expliquer que, à la maison, on ne parle pas comme ça, que ces mots ne peuvent pas servir à communiquer. Si vraiment elle a envie d'en dire, qu'elle le fasse dans sa chambre, toute seule.

### « Mon fils de 2 ans réclame tout le temps des comptines. Ça me semble parfois un peu obsessionnel… » MAUD (59)

**Pas de quoi vous inquiéter : les jeunes enfants sont accros aux comptines et cela ne leur fait que du bien !** Construites sur le rythme et la répétition, elles sont très facilement mémorisables, même par un tout-petit. Du coup, elles deviennent des repères qui ponctuent son quotidien et le rassurent. Les comptines impliquent aussi le corps puisque, souvent, des gestes y sont associés. Voilà encore une chose qui plaît à votre enfant car, à son âge, il appréhende le monde essentiellement à travers son corps, en touchant, en bougeant sans cesse.

## LA QUESTION CLÉ

### « Nous déménageons et ma fille de 6 ans devra partager sa chambre avec sa sœur de 4 ans. Cela ne lui plaît pas du tout. » EMMANUELLE (11)

Cela n'est pas très étonnant. Alors qu'elle a envie d'être considérée comme une grande fille, la voilà obligée de cohabiter avec sa petite sœur qu'elle prend sans doute pour un bébé. Et puis, entre sœurs, la rivalité est fréquente : partager un espace commun avec un concurrent n'a rien de très réjouissant ! Seulement voilà, votre fille n'a pas le choix, cette réalité s'impose à elle comme à vous. Pour compenser ce désagrément de ne plus avoir sa chambre à elle, parlez-lui des avantages que ce déménagement pourra éventuellement apporter : vous habiterez près d'un parc, vous aurez un grand balcon… Essayez d'aménager la chambre de telle sorte que chacune puisse avoir son propre espace, bien différencié. Un enfant a besoin de son territoire pour venir s'y ressourcer, y puiser de la sécurité. Proposez à votre fille de choisir quelques éléments de déco, par exemple le papier peint (chacune peut avoir sa couleur dans son coin), une lampe pour son petit bureau… Si c'est possible, prévoyez un espace commun au centre de la pièce, avec un tapis, des poufs. Cet endroit sympathique pourra les inciter à jouer ensemble.

### « Alors qu'il parlait très bien jusqu'à présent, mon fils de 4 ans s'est mis à bégayer, que lui arrive-t-il ? » PAUL (75)

**Un choc psychologique – la mort d'un grand-parent, un divorce, la naissance d'un bébé dont il est très jaloux, un conflit avec ses petits copains d'école, etc. –** peut déclencher un bégaiement. Quand le psychisme est troublé, le langage peut se brouiller. Si vous pensez qu'un tel événement a pu bouleverser votre fils, n'hésitez pas à l'emmener chez un psychologue pour l'aider à passer ce cap. Mais peut-être votre enfant a-t-il simplement du mal à gérer ses émotions : tout comme il essaie de les contenir, il retient aussi les mots. La prise en charge par un psychomotricien pourra l'aider à se détendre, à ne pas tout garder en lui. Si le bégaiement s'installe au-delà de six mois, le recours à un orthophoniste s'impose.

### « À 3 ans, mon fils ne mange toujours pas tout seul, il ne veut même pas essayer de tenir la cuillère, est-ce normal ? » ÉLIETTE (73)

**Si vous posez la question, c'est sans doute parce que vous pressentez que non, ça n'est pas tout à fait normal…** Il va bientôt entrer à l'école, si ce n'est déjà fait, et s'il doit déjeuner à la cantine, il lui faudra bien réussir à tenir sa cuillère tout seul. Faute de quoi, il risque de se sentir un peu ridicule devant les autres enfants. Le moment est venu de lui expliquer que, maintenant, il doit manger tout seul, que vous ne tiendrez plus la cuillère pour lui. Il va très certainement tenter le chantage et menacer de ne plus se nourrir. Rassurez-vous, un enfant ne se laisse pas mourir de faim ! Soyez ferme, c'est votre rôle de parent de l'aider à grandir, même s'il trouve plus confortable de rester un bébé.

## VOS QUESTIONS NOUS INTÉRESSENT

N'HÉSITEZ PAS À LES POSER

› PAR COURRIEL :
questiondenfants@voila.fr

› PAR COURRIER :
Magazine *Vies de famille*
Prisma Creative Media
13, rue Henri-Barbusse
92624 Gennevilliers Cedex

**▶ PLUS DE QUESTIONS, PLUS DE RÉPONSES**
**www.social-sante.gouv.fr (rubrique « Famille »); www.securite-sociale.fr (rubrique « Famille »)**

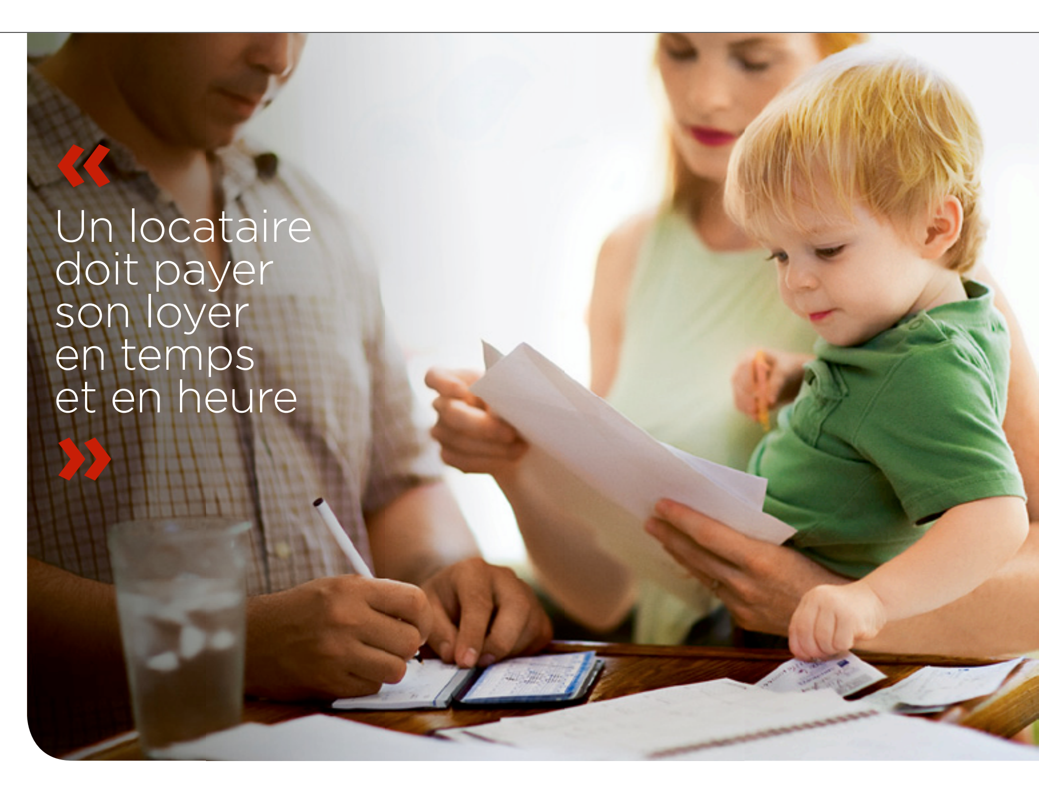
LOGEMENT

# Locataire, propriétaire : le guide de l'entente cordiale

COMME DANS TOUTE RELATION À DEUX, CELLE TISSÉE ENTRE UN LOCATAIRE ET SON PROPRIÉTAIRE EST D'AUTANT PLUS SEREINE QUE CHACUN RESPECTE SES OBLIGATIONS ET LES DROITS DE L'AUTRE. ET EN CAS DE PROBLÈME, LA COMMUNICATION VAUT TOUJOURS MIEUX QUE LE SILENCE OU LA FUITE : PARLER ENSEMBLE PERMET SOUVENT DE TROUVER LES BONNES SOLUTIONS…

**PAR ISABELLE GRAVILLON**





« Un locataire doit payer son loyer en temps et en heure »

Les relations entre locataire et propriétaire ne sont pas toujours sereines. Dommage, car les problèmes viennent souvent d'un simple manque de communication, ainsi que d'une méconnaissance des droits et des devoirs de chacun. Quelques conseils pour remédier à ces malentendus. *« Si chacun respecte les obligations qu'il a envers l'autre, il y a toutes les chances pour que locataire et propriétaire parviennent à une bonne entente. Encore faut-il connaître ces obligations… »*, note Claire de Meeus, chargée de mission logement et habitat à la Caf du Bas-Rhin. En voilà donc un rappel qui devrait permettre à chacun d'y voir plus clair.



## Les devoirs du locataire

Cela semble une évidence, mais il n'est sans doute pas inutile de le rappeler : un locataire doit payer son loyer en temps et en heure. Le propriétaire compte peut-être sur cette somme comme complément de ressources. Claire de Meeus conseille : *« Si, pour une raison ou une autre, le locataire pense avoir du retard, il est impératif qu'il prévienne son propriétaire. Ainsi averti, celui-ci pourra peut-être se montrer compréhensif et patienter quelques jours. »*

› **Entretenir le logement qu'il occupe,** respecter ce bien même s'il ne lui appartient pas : un deuxième passage obligé pour le locataire. *« Cela peut être des gestes tout simples auxquels on ne pense pas toujours : par exemple aérer régulièrement, veiller à ne pas obstruer les systèmes de ventilation, éviter de rayer les parquets avec des meubles ou des talons »* , rappelle Claire de Meeus. Hormis les travaux de propreté (peinture, papiers peints), toutes les modifications entreprises doivent être réversibles. *« C'est dans l'intérêt même du locataire de ne pas détériorer le logement s'il veut récupérer la totalité de sa caution au moment où il quittera les lieux. »* Parler à son propriétaire des petits travaux que l'on envisage est toujours une bonne idée. Peut-être sera-t-il prêt à un arrangement pour participer aux frais.

› **Une fuite d'eau, la chasse d'eau cassée, à qui incombent les réparations : au locataire ou au propriétaire ?** Pour le savoir et ne pas réclamer l'intervention de son bailleur à tort, on peut demander conseil à son Agence départementale d'information sur le logement (Adil) ou à une association de consommateurs. Au locataire par exemple le nettoyage des gouttières, le ramonage de la cheminée, l'entretien de la chaudière ou du chauffe-eau, le remplacement des joints des robinets et du filtre de la hotte. Enfin, le locataire veillera à ne pas occasionner de gêne auprès des voisins, ou ils ne manqueront pas de se plaindre au propriétaire. *« Ce sont des règles de bon sens et de respect d'autrui dont il s'agit, comme baisser le volume de sa musique ou de sa télévision après*



**ACTIONLOGEMENT.FR**

### Avance et garantie : les aides aux locataires

L'Action logement (contribution des entreprises privées au financement du logement de leurs salariés) propose différents services aux locataires, comme l'Avance Loca-Pass et la Garantie Loca-Pass. Plus d'informations sur www.actionlogement.fr

## TÉMOIGNAGES : ILS SONT PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES



**« Je me fais un devoir d'intervenir dans les 24 à 48 heures quand ma locataire me sollicite pour un problème dans l'appartement. C'est une question de respect. »**

**ISABELLE ARELLA** (51 ANS)



**« Comme ils habitent à côté de chez moi, je connais très bien mes locataires, souvent des jeunes. J'essaie d'avoir des petites attentions pour eux : une part de gâteau, un sourire, quelques mots… »**

**RIETJE VONK** (68 ANS)

*22 heures, ne pas hurler dans la montée d'escalier si l'on rentre tard à plusieurs. Et si l'on organise exceptionnellement une petite fête, les nuisances sonores passeront toujours mieux si on a prévenu le voisinage avant »,* conseille Claire de Meeus.

## Les devoirs du propriétaire

Faire signer un bail en bonne et due forme, accompagné d'un état des lieux détaillé, voilà l'une des toutes premières obligations du bailleur, bien encadrée par la loi. *« Attention, ce document doit être juridiquement valable,* insiste Claire de Meeus. *Ainsi, le bail doit être signé pour* ▸▸



« Parler à son propriétaire des petits travaux que l'on envisage »

## 4 IDÉES LUMINEUSES




**Pour alléger vos factures d'électricité, de gaz ou de fioul, il suffit de changer un peu vos habitudes.**

### 1. Chauffez modérément

En baissant votre thermostat de 1 °C, vous pourrez diminuer vos dépenses de 7 à 10 %. Avec un bon pull, une température de 19 °C est tout à fait supportable la journée. Et la nuit, 18 °C suffisent. Une température modérée est d'ailleurs excellente pour la santé.

### 2. Éteignez vos appareils électriques

Quand vous ne les utilisez pas, éteignez la télévision, l'ordinateur, la chaîne stéréo, le lecteur DVD... L'accumulation de l'énergie consommée par les différents appareils en veille dans un foyer peut atteindre 300 kWh par an, soit 10 % de la consommation totale.

### 3. Choisissez les bons appareils

Quand vous achetez vos appareils électroménagers, lisez avec attention l'étiquette énergie. Elle vous renseignera sur leur consommation. N'hésitez pas à comparer différents modèles.

### 4. Utilisez la lumière naturelle

Placez le bureau, les sièges de lecture, les plans de travail le plus près possible des fenêtres afin de profiter au maximum de la lumière naturelle et de limiter l'utilisation des éclairages. Équipez vos lampes d'ampoules basse consommation plutôt que d'halogènes, plus gourmands en énergie.





**« Pour être sûr de ne pas avoir de retard pour payer mon loyer, j'ai mis en place un virement automatique. Ça me fait un souci en moins et le propriétaire est rassuré. »**

**CORENTIN COHIGNAC** (20 ANS)



**« Je fais attention à ne pas déranger mes voisins. Je ne porte pas de chaussures à talon chez moi, je ne laisse pas traîner mes poubelles sur le palier. Personne ne se plaint au propriétaire ! »**

**MARJOLAINE MOULIN** (23 ANS)



« Avant de mettre un bien en location, s'assurer que les normes de sécurité sont respectées »

*trois ans au moins, pas pour un an, sauf s'il s'agit d'une location meublée. Pas de clause abusive non plus concernant le préavis que le propriétaire doit donner à son locataire pour rompre le bail : il doit être de six mois, pas moins. »*

**La législation impose également au propriétaire de louer un logement décent.** Mais que signifie exactement ce terme ? *« Le logement ne doit pas comporter de risques pour la santé et la sécurité du locataire*, souligne Claire de Meeus. *Avant de mettre un bien en location, il faut donc s'assurer que les normes de sécurité sont respectées pour l'installation électrique, le chauffage, le branchement du gaz, que les canalisations sont en bon état, ainsi que le gros œuvre et le toit, que le logement est bien ventilé, ne souffre pas de problème d'infiltration d'eau, qu'il ne comporte pas de tuyaux en plomb ou d'amiante. »* Si ce n'est pas le cas, des travaux s'imposent. La décence exige également de ne pas louer un « placard » : la surface habitable ne doit pas être inférieure à 9 mètres carrés, avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,2 mètres.

**Les relations avec le locataire seront d'autant plus cordiales que le propriétaire ne tardera pas à effectuer les travaux qui lui incombent.** *« On ne peut pas décemment laisser une famille plusieurs jours sans chauffage ni eau chaude en plein hiver quand la chaudière est tombée en panne »*, remarque Claire de Meeus. Et d'ailleurs, si la chaudière ou le chauffe-eau est constamment hors d'usage, cela peut valoir la peine d'envisager le renouvellement de cet équipement : investir pour ses locataires et leur bien-être peut éviter bien des conflits. *« Si l'on décide de ne pas recourir à une agence et de gérer soi-même l'appartement mis en location, il est impératif de pouvoir faire preuve de disponibilité, justement pour être en mesure de répondre aux demandes urgentes de son locataire »*, suggère Claire de Meeus. Enfin, bien sûr, on ne débarque pas à l'improviste chez un locataire en utilisant un double des clés que l'on aurait conservé. *« Une fois l'appartement loué, il devient le territoire privé et intime du locataire, inviolable »*, confirme-t-elle. Il suffit de convenir d'un rendez-vous, ce sera beaucoup plus simple.

**EN SAVOIR PLUS**

**www.caf.fr**




## JE N'ARRIVE PLUS À PAYER MON LOYER...

**Vous percevez une allocation logement mais n'êtes plus en mesure de payer votre loyer car vous rencontrez des difficultés matérielles ? Prévenez rapidement votre Caf. Elle pourra maintenir le versement de votre allocation si vous faites preuve de votre bonne foi et mettez en place un plan d'apurement avec votre bailleur ou un établissement bancaire.**



## BON À SAVOIR

### Les aides au logement[1]

Leur montant est calculé en fonction du nombre d'enfants ou personnes à charge, du lieu de résidence, du montant du loyer ou des mensualités de remboursement de prêt.

- **Aide personnalisée au logement (Apl).** Elle concerne les personnes locataires d'un logement conventionné ou accédantes à l'aide d'un prêt conventionné.
- **Allocation logement à caractère familial (Alf).** Elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ de l'Apl et qui ont des personnes à charge ou sont mariées depuis moins de cinq ans.
- **Allocation logement à caractère social (Als).** Elle concerne les personnes qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl ni de l'Alf.
- **Prime de déménagement.** Elle s'adresse aux familles ayant au moins trois enfants à charge, nés ou à naître. Pour y avoir droit, il faut bénéficier de l'Apl ou de l'Alf pour le nouveau logement.
- **Prêt à l'amélioration de l'habitat.** Les personnes percevant des prestations familiales peuvent prétendre à ce prêt pour certains travaux. La moitié du prêt est versée au moment de la signature du contrat sur présentation du devis, la seconde moitié à la fin des travaux sur présentation de la facture. Il est remboursable en 36 mensualités maximum.
- **Prêt d'équipement ménager.** La Caf peut accorder des prêts sans intérêt pour permettre l'achat d'appareils ménagers utiles et de mobilier de première nécessité. Ces prêts concernent les allocataires bénéficiant des prestations familiales pour au moins un enfant, dont le quotient familial ne dépasse pas un certain montant et qui n'ont pas de dossier de surendettement en cours.

1. Renseignez-vous auprès de votre Caf car toutes ne proposent pas ces aides.

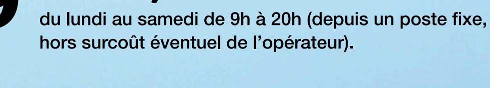
# MILLE FAÇONS D'ARRÊTER, UN SEUL NUMÉRO.




? !

**Trouvez tous les conseils sur**

**tabac-info-service.fr**











Les lauréats, de gauche à droite : Gaspard Lion, Valeria Solesin, Élodie Bonnissol, Sébastien Grobon.

SCIENCES SOCIALES

# La Cnaf récompense quatre jeunes chercheurs

**Comme chaque année, la Cnaf a remis le 29 janvier dernier ses prix et bourses doctorales « Jeunes Chercheurs » 2012.**

Dans le cadre de sa politique active de soutien aux jeunes chercheurs, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) encourage des projets de recherches directement liés à ses principales missions : famille, enfance, logement, solidarité ou insertion. Cette année, la Cnaf a attribué deux bourses doctorales de recherches (dotées de 15 000 euros chacune) à Valeria Solesin, de l'Université Paris 1, pour son projet de thèse intitulé *Un ou deux enfants ? Une analyse des déterminants de la fécondité en France et en Italie*, et à Élodie Bonnissol, de l'Université Jean-Monnet de Saint-Étienne, pour son projet de thèse sur *L'égalité des armes dans le contentieux des prestations et notamment celui des Caf*. Deux prix du mémoire de troisième cycle ont également été attribués à Gaspard Lion et à Sébastien Grobon de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris. Le premier a rédigé un mémoire intitulé *Des hommes, des bois. Déboires et débrouilles. Ethnographie des habitants du bois de Vincennes* ; le second, *Le social dans la fratrie, entre ressemblance familiale et différenciation individuelle*. Gaspard reçoit 7000 euros et Sébastien 5000. La Cnaf adresse ses chaleureuses félicitations aux quatre lauréats.

**EN SAVOIR PLUS**
**www.facebook.com/jeuneschercheurs.cnaf**

LE CHIFFRE

**77 milliards d'euros**

C'est le montant total des prestations et des dépenses d'action sociale que la branche Famille a versé, en 2011, à 11,4 millions d'allocataires.
*Source : Cnaf.*



ALLOCATION

## Les pères et le Clca

Les pères qui ne travaillent pas ou travaillent à temps réduit pour s'occuper de leur(s) enfant(s) font encore figure d'exception. Ils sont seulement un peu plus de 18 000 à percevoir le complément de libre choix d'activité (Clca), soit 3,5 % de l'ensemble des bénéficiaires. La plupart des pères perçoivent le Clca à taux partiel, pour une durée en moyenne plus courte que les femmes. Par ailleurs, près de 60 % des pères bénéficiaires du Clca ont des revenus inférieurs à celui de leur conjointe avant de percevoir la prestation.





EN BREF

**SATISFACTION**

Selon une enquête TNS Sofres réalisée en 2012 et dévoilée par la Cnaf en janvier 2013, 94 % des allocataires se disent satisfaits de leur Caf.



**ACTIVITÉ**

En 2012, les Caf ont accueilli 19 millions de visiteurs à leurs guichets, expédié 87,8 millions de courriers et répondu à 32 millions d'appels téléphoniques. 124 millions de connexions ont été enregistrées sur le site caf.fr.

**RAPPEL**

Le 1er janvier 2013, le revenu de solidarité active a augmenté de 1,75 % en métropole et en Outre-mer. Retrouvez tous les montants sur caf.fr.




PRESTATIONS

# Votre déclaration aux Impôts intéresse aussi votre Caf

**La déclaration de revenus est utile pour le calcul de vos prestations.**

Pour verser vos prestations, les Caf recueillent chaque année auprès des Impôts les revenus que vous avez déclarés pour l'année précédente. Le transfert est bien sûr sécurisé et automatisé. C'est un gain de temps pour vous (inutile de faire plusieurs déclarations de revenus) mais aussi pour la Caf, votre dossier est traité plus rapidement. Aussi, même si vous n'êtes pas imposable, il est important de déclarer vos revenus aux Impôts. Et n'hésitez pas à en parler à vos enfants majeurs même s'ils ne sont plus rattachés à votre foyer fiscal: en déclarant aux Impôts, ils n'auront plus de démarches à faire auprès de leur Caf en fin d'année.

HANDICAP

## Le palmarès de l'accessibilité

L'Association des paralysés de France a publié son enquête annuelle sur l'accessibilité. Points positifs: les centres commerciaux, bureaux de Poste, cinémas, piscines. Les points noirs restent les commerces de proximité et les cabinets médicaux. Seules 52% d'écoles primaires et 33% de lignes de bus sont accessibles aux personnes handicapées. Grenoble et Nantes sont les villes les plus «accessibles» de France, Chaumont et Moulins les mauvais élèves.



SOS PILULE

## 0800 636 636

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé a mis en place ce numéro vert pour répondre à toutes les questions sur les pilules de 3e et 4e génération. L'appel est gratuit depuis un poste fixe, du lundi au samedi, de 9 à 20 heures.

ALIMENTATION

## Les méfaits des boissons «light»

Selon l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), la consommation de boissons «light» augmente le risque de diabète de type 2, et ce plus fortement que les boissons sucrées classiques.



DÉMOGRAPHIE

## Longévité française

Dans sa dernière livraison en date de février 2013, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) publie l'évolution de l'espérance de vie en France: 78,4 ans pour les hommes, contre 75,7 en 2002, et 84,8 ans pour les femmes, contre 83 il y a dix ans. L'écart entre hommes et femmes se réduit depuis 1994.

## À NOTER

**› Le 15 mai, Journée internationale des familles**

Proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies dans une résolution de 1993, cette manifestation reflète l'importance que la communauté internationale attache à la famille, cellule de base de la société, ainsi que l'intérêt qu'elle porte à la situation des familles dans le monde.




# De nouvelles inspirations… pour votre maison !

www.francoisesaget.com

Toutes les éponges sont 100% coton



2 serviettes turquoise
50 x 90 cm - Réf. **96353** — 5€95 ~~15€80~~

2 serviettes raisin
50 x 90 cm - Réf. **96354** — 5€95 ~~15€80~~

Drap de bain raisin
70 x 130 cm - Réf. **15491** — 5€95 ~~15€90~~

Drap de bain turquoise
70 x 130 cm - Réf. **15426** — 5€95 ~~15€90~~

4 gants bicolores
15 x 21 cm - Réf. **96393** — 5€95 ~~12€~~

Tapis de bain
50 x 70 cm - Réf. **15465** — 5€95 ~~18€~~




OFFRE VALABLE 1 MOIS

GARANTIE SATISFAITE OU REMBOURSÉE

## Fleur de Cristal - 400 g/m²



Drap de bain framboise
70 x 130 cm - Réf. **13436** — 5€95 ~~15€90~~



Drap de bain cassis
70 x 130 cm - Réf. **13489** — 5€95 ~~15€90~~



2 serviettes bicolores
50 x 90 cm - Réf. **94319** — 5€95 ~~15€80~~



4 gants bicolores
15 x 21 cm - Réf. **94320** — 5€95 ~~12€~~

## Les Ensoleillés



3 torchons
50 x 60 cm - Réf. **41316** — 5€95 ~~15€~~

## Soleil Safran - 400 g/m²



Drap de bain
70 x 130 cm - Réf. **11176** — 5€95 ~~16€50~~

2 serviettes
50 x 90 cm - Réf. **92208** — 5€95 ~~17€~~

4 gants
15 x 21 cm
Réf. **91973** — 5€95 ~~13€~~

## Puzzle - 400 g/m²



Drap de bain
70 x 130 cm - Réf. **13023** — 5€95 ~~16€50~~

2 serviettes
50 x 90 cm - Réf. **90943** — 5€95 ~~17€~~

4 gants
15 x 21 cm
Réf. **90673** — 5€95 ~~13€~~

## Bréhat - 400 g/m²



Drap de bain
70 x 130 cm - Réf. **12615** — 5€95 ~~15€90~~

2 serviettes
50 x 90 cm - Réf. **90316** — 5€95 ~~15€80~~

4 gants
15 x 21 cm - Réf. **90317** — 5€95 ~~12€~~

Tapis de bain
50 x 70 cm - Réf. **12706** — 5€95 ~~17€~~

## Salade d'Agrumes



3 torchons
50 x 60 cm - Réf. **41496** — 5€95 ~~15€~~

3 essuie-mains
50 x 60 cm - Réf. **41510** — 5€95 ~~17€70~~

Vous souhaitez recevoir des informations sur votre commande ou nos garanties, contactez nous au 02 99 91 40 80 (prix d'un appel local). Si à réception de votre commande, vous n'étiez pas entièrement satisfaite par certains articles, vous pouvez les renvoyer (au plus tard dans les 14 jours francs qui suivent). Ils vous seront remboursés sans aucune discussion, sans frais ni pénalités. Certains articles vous sont proposés sous forme de lots. Il vous est cependant possible de les acquérir à l'unité au prix tarif 2013.

## Bon découverte 19710

**Pour commander par téléphone :** au **0 892 02 75 76*** du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 18h. *0,34 € TTC/min variable suivant opérateur

**Par courrier :** j'indique mes nom et adresse et je renvoie mon Bon à :
Françoise Saget - Service Presse - Les Fougerêts - 56207 La Gacilly Cedex

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom

Prénom ________ Adresse ________

Code postal ________ Ville ________

Date de naissance (facultatif) jour mois année N° de tél. (facultatif)

**Par internet :** www.francoisesaget.com/vpc

### 2 mois de facilité de paiement :

**Je joins mon chèque aujourd'hui et je choisis la date de débit.**

☐ A réception de mon colis ☐ Débit dans 2 mois**

**Je préfère régler par carte bancaire** Date de validité

N°

Notez les 3 derniers chiffres du N° au verso de votre carte bancaire :

☐ Débit immédiat ☐ Débit dans 2 mois** **Sous réserve d'acceptation du dossier.

☐ **Je préfère régler à réception de mon colis** au facteur ou au transporteur par chèque ou en espèces. Frais supplémentaires de contre-remboursement à domicile : **3,35€ à ajouter au TOTAL de ma commande.**

### Je commande ci-dessous mes articles

| | Nom de l'article | Réf. | Prix découverte | Qté | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| 6 | | | | | |
| 7 | Je commande ici mes autres articles à Prix Tarif 2013 | | | | |

☐ Ma commande est égale ou supérieure à 25€, mes frais d'envoi sont GRATUITS. — GRATUITS au lieu ~~3€90~~

☐ Ma commande est inférieure à 25€, j'ajoute **3€90** de participation aux frais d'envoi. — ......... €

Je peux commander d'autres articles sur papier libre.

**TOTAL de ma commande** ......... €

## Cadeau

1 serviette à choisir parmi 5
(sans obligation d'achat)
Cochez votre choix ci-dessous

☐ Soleil Safran
☐ Puzzle
☐ Bréhat
☐ Babakar turquoise
☐ Fleur de Cristal framboise

Pour recevoir ma serviette sans commander, je joins 3€90 de frais de livraison. **19720**